

Point de situation Covid-19 au 15 avril 2020

La consommation a été dynamique en cette semaine précédant les fêtes de Pâques. La hausse des abattages continue en semaine 15 par rapport à la semaine précédente. En bovins, ils atteignent les niveaux pré-confinement, pourtant les cotations sont toujours à la baisse. En ovins, les abattages sont presque semblables à ceux constatés l'an dernier.

Suivi économique par maillon – état des lieux et points de vigilance

Distribution

La consommation a été dynamique en GMS comme en boucherie artisanale pendant la semaine précédant Pâques. Ce dynamisme était déjà perceptible en semaine 14 : d'après le panel IRI, le chiffre d'affaire de la viande brute dans les grandes surfaces avait progressé de 14% par rapport à l'année précédente.

En viande bovine, la consommation évolue vers un mode estival : les pièces à griller du déhanché trouvent des acheteurs, en particulier le faux filet et l'entrecôte. Quant à la vente de viande hachée, elle reste dynamique, avec une progression de 34% enregistrée en semaine 14 pour le frais et 38 % pour le surgelé.

En viande ovine, la promotion de l'agneau français a eu l'effet escompté : la demande des consommateurs a été très importante, conduisant même à quelques ruptures d'approvisionnement suite à des commandes tardives.

SI la situation du veau de boucherie reste plus difficile, elle a néanmoins également connu une amélioration en semaine 15. La campagne de communication qui a commencé le 14 avril a pour objectif de relancer la consommation avant la Pentecôte, en s'appuyant notamment sur la mobilisation des distributeurs, car on sait que, dans le cas de la viande de veau, l'exposition en magasin joue un rôle capital dans l'acte d'achat.

Abattage-découpe

En bovins, les abattages connaissent une nouvelle hausse. La semaine 15 se termine avec des tonnages abattus en hausse de 11% par rapport à la semaine 14. Elle a ainsi retrouvé les niveaux d'abattages des semaines précédant le confinement (même niveau que moyenne des S 9-10-11).

Si elle demeure en retrait de 7 % par rapport à la même semaine 2019, il faut se souvenir que la semaine 15 de l'an dernier avait connu un pic de production important.



Ainsi, pour les principales catégories, la semaine 15 donne le détail suivant :

- o + 12 % en JB et Vaches viande / semaine 14.
- +8 % en Vaches laitières / semaine 14.

Lors des premières semaines du confinement, certaines pièces nobles du déhanché, habituellement consommées en restauration en France ou à l'export, peinaient à trouver des débouchés. Avec l'évolution saisonnière de la consommation vers un mode estival, le faux-filet et l'entrecôte trouvent davantage de débouchés depuis la semaine dernière. Seul le filet est plus difficile à écouler.

En **veau de boucherie**, les volumes abattus en semaine 15 continuent de progresser : ils augmentent de 25 % en tonnage et 26% en têtes par rapport à la semaine 14. Globalement depuis le début du confinement, les abattages restent 13% en deçà des niveaux de 2019 (moyenne semaines 11 à 15) et de 9% par rapport à la S15 de 2019.

En agneau, les abattages d'agneaux français sont pratiquement normaux en S 15 pour répondre aux commandes de la distribution et aux ventes directes. L'intensité des abattages a semble-t-il résorbé les retards des semaines 13 et 14.

Point de vigilance:

- Capacité à gérer l'équilibre matière et nécessité de valoriser la viande pour haché, produit le plus demandé par le consommateur.
- Interdiction de l'épandage des boues industrielles qui pourraient engendrer des couts de stockage ou de destruction.

Mise en marché

Focus Jeune Bovins

En se basant sur la BDNI, les données d'abattage et d'export de vif, l'Institut de l'élevage a pu modéliser le nombre de JB qui auraient dû normalement quitter les exploitations au cours du premier trimestre, soit pour être abattus, soit pour être exportés en vif.

L'intégralité des sorties modélisées par l'IDELE ont ainsi été écoulées au mois de mars, malgré des disponibilités supérieures à l'an dernier en raison d'un pic de naissances allaitantes à l'automne 2018. Cela s'explique par les bons niveaux d'abatages atteint en semaine 11 et 12. A l'heure actuelle, il n'existe donc pas de stock en ferme de JB viande à l'échelle nationale, alors que les prix connaissent une pression à la baisse.

Interbev est en train d'expertiser avec l'Idele les disparités régionales et de poursuivre l'analyse des sorties sur les semaines à venir.

Focus Export

Italie. La demande en vif des importateurs est toujours bonne. 20 842 têtes ont été envoyées la semaine dernière, soit +6% par rapport à la semaine 15 de 2019 (stabilité à 0,7% sur la moyenne des semaines 11 à 15 entre 2020 et 2019) alors même que la modélisation de l'Institut de l'élevage indique un recul du disponible exportable de broutards charolais en avril de -7%/2019, et de -3% en race Limousine.



Espagne. La situation reste très dégradée, les envois sont en baisse de 26% la semaine dernière comparée à la moyenne des semaines 11 à 15 entre 2020 et 2019. Un rebond de 15% par rapport à la semaine 14 est cependant à noter (6 256 têtes envoyées). La crainte concerne particulièrement le veau laitier.

Elevage

Dans la filière **bovine**, les prix connaissent une nouvelle dégradation en semaine 15. La cotation des **vaches R** perd 3ct et s'établit à **3,71** €, malgré une progression des abattages de 12 % entre les semaines 14 et 15. Pour rappel, les prix des vaches connaissent d'ordinaire une hausse saisonnière à cette période de l'année. La cotation frôle ainsi le niveau historiquement bas atteint en 2018 à 3,69 € en semaine 15. Il faut ensuite remonter à 2011 pour trouver des niveaux de prix inférieurs à la mi-avril.

Les Jeunes Bovins connaissent une nouvelle baisse également, à 3,87 € pour le JB U (-2ct) et 3,68 € pour le JB R (-3ct), malgré l'absence de stocks dans les fermes à l'heure actuelle.

Les cours des broutards sont quant à eux stables, en phase avec l'état du marché.

Les prix moyens de l'agneau reprennent 2 ct, en s'établissant à 6,20 €.

Point règlementaire général

> Prolongation du confinement jusqu'au 11 mai 2020

Après un mois de confinement, le Président de la République a annoncé lundi 13 avril, qu'il prolongeait cette durée jusqu'au 11 mai.

Le 11 mai sera le début d'un dé-confinement progressif qui pourra être adapté selon les résultats. Ainsi, dans un premier temps, les établissements scolaires, à l'exception des universités, rouvriront avec de possibles aménagements afin de respecter les règles sanitaires. Le but étant de permettre aux français de revenir progressivement au travail. En revanche, le Chef de l'Etat exhorte les plus vulnérables d'entre nous à respecter un confinement strict audelà du 11 mai.

Par ailleurs, les lieux accueillant du public et n'étant pas de premières nécessités devraient rester fermés pour le moment (bar, restaurants etc...). Les grands évènements accueillant du public, ne devraient pas non plus pouvoir se tenir avant mi-juillet. Il ne sera pas possible non plus de voyager hors de l'Union Européenne à compter du 11 mai. Emmanuel Macon a indiqué que les frontières « resteront fermées jusqu'à nouvel ordre ».

Le Ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a toutefois précisé que la date du 11 mai ne représentait pas une certitude mais un objectif de début de dé-confinement.



De nouvelles mesures d'aides financières attendues lors du prochain Conseil des Ministres

Lors de son allocution, le Président de la République a annoncé un certain nombre de nouvelles mesures d'aides aux entreprises qui doivent être précisées lors du Conseil des Ministres de Mercredi.

Ces mesures concernent les points suivants :

- La prolongation des mesures de chômage partiel et de financement pour les entreprises
- Accroissement, simplification des aides pour les entreprises
- Plan spécifique pour les activités concernées par l'allongement du confinement qui seront durablement affectés (hôtellerie, restauration, culture, évènementiel etc...) avec notamment des annulations de charges.

Par ailleurs, Emmanuel Macron s'est également engagé à accorder une aide aux familles les plus modestes ainsi que les plus démunis.

Des modifications temporaires de cahiers des charges Label Rouge prises par arrêtés

En raison des mesures prises contre la propagation du virus covid-19, différents arrêtés ont pris par le Ministère de l'agriculture, modifiant temporairement les cahiers des charges suivants:

- Label rouge n° LA 07/07 « Viande et abats frais et surgelés d'agneau de 13 à 22 kg de carcasse, nourri par tétée au pis au moins 70 jours ou jusqu'à abattage si abattu entre 60 et 69 jours » ;
- Labels rouges n° LA 03/81 « Viande fraîche de veau nourri par tétée au pis pouvant recevoir un aliment complémentaire liquide » et n° LA 08/13 « Viande fraîche de veau nourri par tétée au pis pouvant recevoir une alimentation complémentaire solide » ;
- Conditions de production communes relatives à la production en label rouge « Agneau » ;
- Label rouge n° LA 09/95 « Viande fraîche d'agneau de plus de 13 kg carcasse, nourri par tétée au pis au moins 60 jours »
- Label rouge n° LA 02/95 « Viande fraîche d'agneau de plus de 15 kg de carcasse, nourri par tétée au pis au moins 60 jours »
- Indication géographique protégée (IGP) « Agneau de Sisteron »